

Document n°1 : Dessin de Pessin



Document n°2 : Des points de vue différents

« M. Mariani, député RPR du Vaucluse, s'est fait le porte-voix des élus soumis à la pression de leurs administrés, mécontents des nuisances occasionnées par les rave parties : consommation de drogues, bruit, occupation et détérioration de terrains privés. (...)
« Pour Valérie Rogissard, responsable de la mission rave de Médecins du monde, créée en 1997 pour réduire les risques liés à la consommation de drogues dans les rave parties : « Le danger (de la solution répressive), c'est que les fêtes aient lieu dans des endroits encore plus clandestins, donc plus dangereux et plus difficiles d'accès pour nous. Je comprends le cultivateur qui s'est fait ravager son champ. D'un autre côté, est-ce qu'il ne vaut pas mieux être présent dans les rave parties pour limiter les risques plutôt que de laisser les gamins seuls en cas de problèmes ? »

D'après le Monde du 24 mai au 7 juin 2001

Document n°3 : Extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)

Art.4 : La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ; ces bornes ne peuvent être délimitées que par la loi.

Document n°4 : Les rave-parties hors-la-loi

Depuis hier, le Sénat étudie un projet de loi pour améliorer la sécurité quotidienne. Ce texte comprend un article pour renforcer le contrôle des rave-parties. Leurs organisateurs seraient tous obligés de demander une autorisation au préfet. Dans le cas contraire, les policiers pourraient interrompre la fête et confisquer leur matériel de sonorisation. Ce projet est très critiqué par les « ravers ». Certains ont manifesté dans plusieurs villes et se sont même battus contre les policiers comme à Toulouse.

Article extrait des Clés de l'Actu junior, août 2001

Les raves-parties sont des fêtes clandestines, organisées en plein air et rassemblant des milliers de jeunes autour de la musique techno. Ces fêtes posent problème à l'ensemble de la société. En effet, ces raves se déroulent sans cadre, souvent s'installent sur des terrains privés... Une réglementation semble nécessaire pour garantir l'ordre public. Cependant une réglementation autour des rave parties fait polémique car elle soulève un dilemme : comment associer les libertés des jeunes à faire la fête et en même temps assurer la sécurité des riverains et des jeunes eux-mêmes ?

1. **Doc 1** : D'après ce dessin, qu'est-ce que la liberté pour les « ravers » ? (2)
2. **Doc 2** : Quelles sont les critiques faites sur les rave parties ? (2)
3. **Doc 2** : Pour Médecins du monde, quel est le danger si une solution restrictive (interdiction..) est prise pour limiter les rave parties ? (2)
4. **Doc 3** : L'article 4 vous semble-t-il favorable ou défavorable aux rave parties ? Pourquoi ? (2)
5. **Doc 3** : Expliquez la phrase soulignée. (2)
6. **Doc 4** : Que prévoit le projet de loi pour les rave parties ? (2)
7. **Doc 4** : Quel droit ont utilisé les « ravers » pour affirmer leur mécontentement ? (1)
8. **Doc 4** : cette loi vous semble-t-elle contraire à la liberté ? rédigez votre réponse (2)
9. **Rédiger** : à partir des documents, expliquez : (5)
 - dans un premier temps, les raisons de la mise en place d'une réglementation sur les rave parties
 - puis dans un deuxième temps les limites qu'elle rencontre
 - dans un troisième temps, comment la loi cherche à garantir à la fois la sécurité et la liberté.